

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget supplémentaire 2020



2020-074

30/06/20

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS,

Les modifications au budget proposé par le Budget Supplémentaire 2020 respectent les règles d'équilibre budgétaires.

Le budget supplémentaire 2020 reprend les résultat et solde d'exécution de l'exercice 2019 ainsi que les crédits d'investissement engagés et non mandatés ou non titrés au 31 décembre 2019.

Suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2019, le budget supplémentaire reprend :

- en dépenses d'investissement :
 - o le solde d'investissement cumulé de l'exercice précédent : 1.025.190,09 €
- en recettes de fonctionnement :
 - o le solde de l'excédent de fonctionnement : 3.944.712,12 €
- les reports d'investissement :
 - o en dépenses : 1.641.268,77 €
 - o en recettes : 0,00 €

Les propositions nouvelles concernent :

Section de Fonctionnement

Le montant des propositions accroît le volume global des dépenses réelles de 777.300 € en raison de la crise sanitaire émanant de l'épidémie de COVID 19 et réduit de 2.300 € les recettes réelles. Les propositions se déclinent de la manière suivante :

	Propositions	Commentaires
Autres produits pharmaceutiques	+ 650.000 €	Estimation sur 12 mois des achats complémentaires de masques jetables, gants, combinaisons, sur bottes et produits de désinfection permettant de répondre aux besoins générés par la COVID19
Provisions pour risques sur emprunts structurés	+ 127.300 €	Cf. rapport sur la constitution et l'ajustement des provisions présentés durant la séance
Total des Dépenses	777.300 €	
FCTVA	+ 4.000 €	Ajustement selon déclaration transmise en Préfecture
Reprise de provision sur emprunts structurés	- 6.300 €	Cf. rapport sur la constitution et l'ajustement des provisions présentés durant la séance
Total des Recettes	- 2.300 €	

Des crédits de dépenses imprévues sont inscrits en fonctionnement pour un montant de 1.000.000 €.

Section d'INVESTISSEMENT

Si l'on exclut les crédits 2019 engagés non mandatés et faisant l'objet de reports, la section présente une diminution des dépenses d'équipement de 789.000 €. Les propositions du budget supplémentaire prévoient l'inscription de crédits supplémentaires suivantes :

- 249.000 € pour permettre l'acquisition de masques réutilisables et de thermomètres rendue nécessaire par la crise sanitaire ;
- 215.000 € sur l'autorisation de programme « Entretien du patrimoine » afin de permettre le règlement des engagements réalisés en 2019 dont la facturation interviendra en 2020, la pratique des reports de crédits n'étant pas autorisée dans la gestion des AP/CP en cours.

En revanche, les événements de ce 1^{er} semestre amènent à réduire les inscriptions budgétaires de l'autorisation de programme « Centre de formation et d'entraînement » d'un montant de 1.253.000 € les ramenant à 400.000 €.

Par ailleurs, une partie des transformations des VTU en VPR étant réalisée en régie, cela nécessite que les crédits prévus dans l'autorisation correspondante soient re-ventilés vers le chapitre budgétaire géré hors AP.

S'agissant des ressources propres, les propositions du présent rapport conduisent à réduire leur volume de 287.653,26 €. Elles se déclinent de la manière suivante :

	Propositions	Commentaires
FCTVA	- 328.000 €	Ajustement selon déclaration transmise en Préfecture
Emprunt d'équilibre	- 2.626.653,26 €	Prévisions budgétaires totales =2.275.300 €
Capitalisation du résultat	+ 2.667.000 €	Capitalisation réglementaire correspondant au besoin de financement
Total des Recettes	- 287.653,26 €	

Crédits d'ordre :

Au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2019, il apparaît nécessaire d'accroître le volume des dotations aux amortissements de 150.000 € portant ainsi leur montant total à 11.805.000 €.

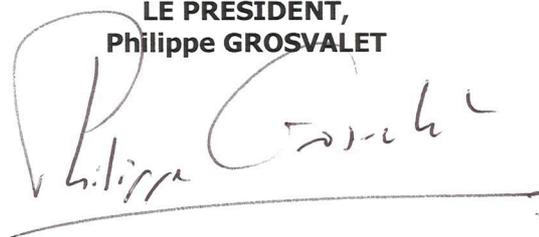
Budgétairement, cette étape budgétaire conduit à accroître l'autofinancement de 2.015.112,02 € et à réduire les prévisions de recours à l'emprunt de 2.626.653,26 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

- ✓ Adopte le budget supplémentaire 2020 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes, sauf en fonctionnement et investissement pour les articles spécialisés correspondant aux versements des subventions (articles 6574 et 204...) et en investissement pour les articles relatifs aux opérations réalisées sous mandat (articles 4581 et 4582).

Pour extrait certifié conforme,

**LE PRESIDENT,
Philippe GROVALET**



Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20200630-2020-074-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020